



Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –
29 rue Bellanger 76190 YVETOT

Tél : 02-35-56-96-07 _ Fax : 02-35-56-46-88 _ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Quelque soit votre situation,
vous devez compléter toutes
les pages de ce bulletin

Bulletin de réinscription

à remettre au professeur principal au plus tard le vendredi 27 mars 2020

Nom de l'élève :

Prénom :

Autres prénoms :

Externe - Demi-pensionnaire (*barrez la mention inutile*)

Date de naissance :

Actuellement en classe de :

Langues vivantes enseignées :

Enseignement du LATIN : Oui Non

**Classe demandée pour la rentrée
de septembre 2020 :**

**La décision de passage sera portée
sur la fiche navette d'orientation que
vous recevrez à l'issue du conseil de
classe de votre enfant.**

Si votre enfant désire passer les tests de la sélection
pour intégrer la **section football ou tennis** du
collège, il doit retirer au secrétariat un bulletin
d'inscription. Ce bulletin sera à déposer au
secrétariat avant le **mardi 24 mars** – délai de rigueur -

Père

Nom et prénom :

Adresse complète :

N° téléphone :

N° portable :

N° téléphone travail :

Email :

Mère

Nom et prénom :

Nom de Jeune Fille :

Adresse si différente :

N° téléphone si différent :

N° portable :

N° téléphone travail :

Email :

La présente « **convention de réinscription** » a pour objet de définir les conditions dans lesquelles votre enfant sera scolarisé par le collège catholique privé Bobée, sur votre demande ainsi que les engagements réciproques des parties en présence.

1-CONTRIBUTION FAMILIALE

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat.

Cette contribution mensuelle est de **57 € pour l'année 2020-2021.**

Pour éviter que cette contribution financière soit, même si elle reste dans des limites raisonnables, un obstacle à l'inscription des enfants, 3 tarifs dégressifs vous sont proposés, entre lesquels vous **devez choisir en toute vérité et selon vos ressources.**

Paraphes des deux parents :

Taux de scolarité

Tarif A : 57 €

Tarif B : 49.50 €

Tarif C : 41.90 €

➤ Veuillez indiquer ci-contre le taux de scolarité choisi : (Précisez A, B ou C)

La contribution familiale ainsi que les frais de cantine seront réglés par : (nom et prénom)

.....

➤ **Merci de joindre le cas échéant un courrier ou tous documents relatifs à la situation familiale (exemple : Une copie de la Grosse de Jugement)**

Le cas échéant, merci de cocher ci-dessous la personne qui a la garde de l'enfant :

Garde par le père

Garde par la mère

Garde alternée

➤ **Règlement des frais de cantine et de contributions familiales :**

Au 06 septembre, un acompte de 50 € vous sera demandé pour la contribution familiale quelque soit le taux A, B ou C choisi. Il sera prélevé automatiquement si vous avez choisi ce mode de règlement (voir page suivante) ; sinon vous devrez nous adresser ce montant par chèque à la même date.

Vous recevrez ensuite fin septembre un échéancier. A partir de cet échéancier et de la facture correspondante pour la contribution familiale, il vous sera demandé le montant que vous avez indiqué en haut de cette page A, B ou C, avec les frais de photocopies, du service du centre de psychopédagogie, de l'achat des livres de Catéchèse et du badge cantine uniquement pour les nouveaux élèves de 6^{ième}, éventuellement l'étude du soir, des livrets pédagogiques, et la cotisation pour l'APEL.

La contribution familiale sera prélevée au 06 de chaque mois. Il en sera de même pour les frais inhérents à la restauration du midi. Sur ce point une ligne différente apparaîtra sur votre relevé de compte bancaire.

Vous pourrez connaître exactement le montant dû pour la restauration en consultant l'onglet Self du site Ecole directe (site pour consulter les notes, les lettres d'informations aux familles ...).

Si votre enfant perd son badge de cantine en cours d'année, il pourra en acheter un autre directement au bureau de la comptabilité au tarif de 5 €.

Si vous choisissez le règlement mensuel par chèque, vous devrez nous adresser deux chèques distincts.

L'échéancier sera adressé de manière dématérialisée via le site de Ecole directe. Vous recevrez un mail pour vous en informer.

Si vous désirez recevoir une facture par l'intermédiaire de votre enfant, merci de nous adresser une demande par écrit.

Paraphes des deux parents :

Veillez cocher votre choix, parmi les deux propositions suivantes, pour le règlement de cette contribution :

Soit, un **prélèvement bancaire automatique et mensuel** (mode de règlement vivement conseillé).

En cas de changement de banque, ou d'une première demande, pensez à compléter une demande de prélèvement accompagnée du nouveau R.I.B. avant la fin du mois précédent le prélèvement.

Ce document est à retirer au service comptabilité ou bien nous pouvons vous l'adresser via mail.

Le prélèvement automatique permet de simplifier le règlement des contributions familiales, en étant moins contraignant, en permettant une meilleure gestion et suivi des familles.

Le prélèvement sera obligatoirement effectué de manière groupée pour la contribution familiale et la restauration.

Soit, un règlement mensuel par chèque au 06 de chaque mois

Faute de paiement d'une facture à son échéance, le montant des sommes dues par la famille se verra appliquer une majoration égale au taux d'intérêt légal en vigueur au moment de la facturation un mois après l'envoi par le collègue d'une mise en demeure par pli recommandé, les frais de recommandé étant en outre supportés par le débiteur.

Les chèques pour la contribution familiale et pour la restauration doivent être séparés. Vous devrez indiquer au dos des chèques le nom et le prénom de l'enfant ainsi que sa classe. Vous préciserez également sur le chèque s'il s'agit du règlement de la cantine ou de la contribution familiale.

En aucun cas des questions d'argent ne doivent constituer un obstacle à la scolarisation, aussi toute situation particulière sera étudiée avec soin.

2-DEMI-PENSION

Sont considérés comme demi-pensionnaires les élèves qui prennent leur repas au collège toute la semaine.

Les autres sont externes. Cela signifie que la responsabilité du collège est entièrement dérogée à leur égard de 12h à 13h30.

Aucun accueil ne peut être assuré pour les externes de 12h à 13h15.

Il est toutefois possible d'accepter comme demi-pensionnaires des élèves qui prennent leurs repas 3 jours, 2 jours ou 1 jour par semaine à condition que ces jours soient fixes.

Pour l'année scolaire 2020-2021 :

Le prix du repas est fixé à 5.35 €

Achat d'un badge pour la restauration au prix de **5 €**.

Paraphes des deux parents :

Dans le cas où votre enfant sera demi-pensionnaire, veuillez indiquer par une croix, dans le tableau ci-dessous, les jours où il se restaurera au self du collège :

Demi-pensionnaire			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Rappel : Le montant de la restauration sera prélevé chaque mois.

Important : Votre enfant passera à chaque repas son badge à l'entrée du self.

La dernière mensualité, correspondant aux repas pris en juin, sera demandée pour le 06 juillet.

3-AUTRES PRESTATIONS (forfait obligatoire, mis sur la facture)

➤ Polycopies : 2 € / mois

➤ Centre psychopédagogique : 2,08 € / mois

4- AUTRE SERVICE (facultatif)

➤ Etude du soir : **25 €** / mois pour les 4 jours (tarif dégressif en fonction du nombre de jour demandé) **pour l'inscription, voir la fiche ci-jointe.**

➤ Cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) : **Voir la fiche APEL ci-jointe.**

La cotisation APEL à 19,69 € / an se décompose ainsi : **7 € / an** (cotisation pour l'établissement) + **12,69 € / an** (cotisation départementale et nationale avec abonnement à la revue « Famille et Education »).

L'adhésion à cette contribution est volontaire, la cotisation APEL est collectée par l'établissement au mois de septembre (cette mention sera indiquée sur la facture de septembre) puis intégralement reversée aux organismes.

Remarque : Les membres de l'APEL représentent les parents, qui sont acteurs de la Communauté Educative. Ils participent à la vie de l'établissement : des commissions sont présentes en conseil d'établissement, lors des conseils de classe, pour les commissions d'appel, la Pastorale, la restauration, pour les actions et participations financières ponctuelles (culture, solidarité ...). D'avance, l'APEL du collège Bobée remercie les familles pour leur soutien.

5-ASSURANCE SCOLAIRE

Les parents s'engagent à contracter une assurance responsabilité civile, chef de famille.

Un contrat d'assurance scolaire est souscrit par le collège pour tous les élèves. Il concerne uniquement les activités scolaires dans et hors établissement (exemple voyage scolaire)

Paraphes des deux parents :

6-REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

Le règlement intérieur engage personnellement, dans toutes les composantes de la vie scolaire y compris les voyages et les sorties scolaires.

L'objectif est d'indiquer le cadre de vie qui permettra à chaque élève d'acquérir des connaissances, des méthodes de travail, de favoriser l'épanouissement humain, intellectuel et spirituel dans le respect et la confiance de tous les acteurs de la vie scolaire.

Vivre en communauté dans le respect et l'écoute de l'autre, selon les valeurs de l'Évangile, en développant toutes nos richesses visibles ou invisibles, tels sont les buts de ces règles de vie.

Elles seront à signer par l'élève et ses parents le jour de la rentrée par le biais du carnet de correspondances. Elles seront expliquées aux élèves le jour de la rentrée.

Bien plus qu'un catalogue d'interdictions, ces règles veulent être un appel adressé à chacun pour plus de responsabilité et plus d'attention aux autres.

Ces règles sont le reflet des valeurs que nous souhaitons promouvoir et développer dans notre collège dans le cadre du projet pédagogique et éducatif d'un Établissement Catholique d'Enseignement. Le cadre donné doit permettre à chacun de rencontrer l'autre dans le respect et le dialogue et de s'enrichir de ses différences. Chacun comprendra qu'il est important qu'un établissement scolaire reste un lieu réservé à l'enseignement et à la transmission de valeurs favorisant le développement et l'acquisition par les élèves des compétences, savoir-faire mais aussi d'un savoir être. L'acceptation de ces règles est donc une condition incontournable de la vie en collectivité.

7-DEGRADATION DE MATERIEL

Toute dégradation de matériel par un élève fera l'objet d'une demande de remboursement aux parents sur la base du coût réel de la réparation ou du remplacement pour la part non prise en charge par les assurances. Une sanction appropriée au fait sera également mise à l'élève.

8-DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction chaque année pendant la scolarité de votre enfant au collège.

Le collège se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève suite à une décision prise en conseil de classe.

9-DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies dans les divers documents sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie, ainsi qu'aux organismes de l'enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition des parents, par le biais d'une lettre de leur part qui serait jointe à cette convention, le nom, les prénoms et l'adresse de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves A.P.E.L de l'établissement.

Sauf opposition des parents, par le biais d'une lettre de leur part qui serait jointe à cette convention, une photo d'identité sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Paraphes des deux parents :

Sauf opposition des parents, par le biais d'une lettre de leur part qui serait jointe à cette convention, une photo de l'élève pourra être publiée dans une revue, dans tout autre document écrit (article de journaux ...) ou site internet de l'établissement.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

De plus, afin de compléter les points abordés ci-dessus, concernant les informations recueillies et vos droits d'accès, veuillez lire et signer le document ci-après intitulé RGPD.

10-PIECES EVENTUELLES A JOINDRE A CETTE CONVENTION

-Une lettre rédigée et signée des parents s'ils s'opposent à l'utilisation des photographies de leur enfant qui seraient prises dans le cadre des activités du collège et/ou pour la transmission des informations recueillies à l'APEL.

-Une copie de la Grosse de Jugement

-Tous documents que vous jugerez nécessaire de porter à notre connaissance.

Consentement mutuel d'inscription
--

Nous soussignés

.....
parents de l'enfant désigné ci-dessus, déclarons confier sa scolarité au collège Bobée et adhérer sans restriction au projet éducatif de cet établissement catholique d'enseignement, nous nous engageons à acquitter la contribution familiale comme définie dans la convention de scolarisation.

A, le

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Père,

Signature de la Mère,

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement :

Collège Bobée

29 rue Bellanger 76190 YVETOT

Téléphone : 02-35-56-96-07

Mail : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Le responsable des traitements est Monsieur Olivier CHAPUT, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, nombre de frères et de sœurs, noms des précédents établissements scolaires, choix des langues vivantes
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents
- Données de scolarité (ex : notes, bulletins, décisions d'orientation)
- Données nécessaires à la gestion comptable
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (ex : retards, absences, sanctions)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (ex : listes de classes, de groupes) ;
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ex : ENT, intranet) ;
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (ex : PAI, notifications MDPH, PAP)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à ce.0761338s@ac-rouen.fr ou un courrier à l'adresse postale du collège Bobée.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale et susceptibles d'être transmises par exemple aux paroisses (dates de baptême, dates de sacrements, participation à la catéchèse ...) sont

collectées avec votre accord via le document n°2 joint à ce dossier d'inscription. Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) si l'établissement ne participe pas à l'UGSEL, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

-en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;

-en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

A, le

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature du responsable légal 1,

Signature du responsable légal 2,